

LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, FINANCEUR DE VOS PROJETS DE PLANTATION D'ARBRES DANS L'ESPACE RURAL

Depuis les années 60 et les opérations de remembrement, le maillage bocager a fortement diminué. La suppression des haies à grande échelle est aujourd'hui révolue.

Depuis 2000, le Département de la Charente-Maritime a initié en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime un dispositif d'aide à la plantation d'arbres : **le programme EVA 17** (*Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre en Charente-Maritime*).



À ce jour, et grâce au programme EVA 17, ce sont près de 2020 projets de plantation concrétisés, soit 956 000 arbres et arbustes commandés, 710 km de haies et 42 hectares de bosquets plantés en Charente-Maritime.



LES OBJECTIFS

- Restaurer les paysages ruraux en favorisant l'implantation d'arbres sous forme de haies, d'alignements, d'arbres isolés, vergers, bosquets et agroforesterie intra-parcellaire.
- Favoriser la multifonctionnalité de ces plantations sur le territoire : paysage, qualité de l'eau, biodiversité, rôles agronomiques (effet brise-vent, biodiversité fonctionnelle, préservation des sols ...).



LES BÉNÉFICIAIRES

- Les collectivités, avec l'accompagnement et le soutien technique du Département de la Charente-Maritime.
- Les particuliers (*agriculteurs, propriétaires, associations communales de chasse agréée/ACCA, ...*), avec l'accompagnement et le soutien technique de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime.



EVA 17 AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL

- Protection des milieux et des ressources.
- Développement des fonctionnalités agronomiques de l'arbre dans le milieu agricole.
- Préservation du patrimoine paysager et historique.
- Développement du lien social entre différents acteurs usagers de l'espace rural.
- Sensibilisation des acteurs aux fonctionnalités effectives ("*services gratuits*") rendus par les milieux naturels.
- Lutte contre les changements climatiques (stockage de carbone, valorisation du bois-énergie).



L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'animation et l'accompagnement du programme sont conduits à deux niveaux :

- **Les techniciens du Département accompagnent les communes.**
- **Les techniciens de la Chambre d'agriculture accompagnent les agriculteurs et les propriétaires fonciers.**

Ils interviennent :

Pour informer les acteurs sur le programme, ses modalités.

Pour apporter des conseils pratiques.

Pour le montage de dossier.

Pour l'instruction de la demande, du dossier en comité technique.

Pour l'accompagnement du planteur.

Pour la formation des élus et des opérateurs techniques.

Le CAUE, la Fédération Départementale des Chasseurs et les animateurs territoriaux (EPCI) sont partenaires techniques.

LE FINANCEMENT DU DÉPARTEMENT



Le programme est financé par le Département au titre de la Taxe d'aménagement.

Il prend en charge l'achat de toutes les fournitures :

- Les paillages : feutre biodégradable, plaquettes de bois déchiqueté. À souligner : il s'agit exclusivement de paillages biodégradables.
- Les protections : manchon rongeur et tuteur, manchon chevreuil et tuteur.

- Les végétaux : jeunes plants, arbres baliveaux, arbres fruitiers. À souligner : près de 40% du volume de jeunes plants plantés dans le cadre du programme, bénéficient de la marque Végétal Local. Ces végétaux sont issus de collecte en milieu naturel et adaptés à des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux.

Le budget a fortement augmenté depuis 4 ans : 500 000€ en 2024 (Rappel : 400 000€ en 2022 & 300 000 € en 2021).

Une participation financière complémentaire est assurée par la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime pour le volet animation du programme.

LA CAMPAGNE EVA 17 2024/2025

116 dossiers instruits || 38 km de haies || 54 979 végétaux plantés